

## Appel à candidature pour la direction de la Maison des sciences humaines et sociales en Bretagne (MSHB - UAR3549)

### Contexte

Le poste de directeur/directrice de la MSHB (UAR3549), unité sous tutelle principale du CNRS, de l'Université de Rennes, de l'Université Rennes 2, de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), de l'Université de Bretagne Sud (UBS) et de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), est à pourvoir à partir du 01/01/2027 (mandat de 5 ans).

Les Maisons des Sciences sociales et des Humanités (MSH), créées à partir des années 2000 sur l'ensemble du territoire national, ont préfiguré les évolutions de la recherche en sciences humaines et sociales. Pensées comme des lieux d'un partenariat fort entre le CNRS, les universités et les acteurs territoriaux, elles ont participé au développement de la logique de projets, à l'émergence de nouveaux outils pour la recherche et encouragé la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité au bénéfice de démarches de recherche novatrices. Elles ont été et demeurent des acteurs de l'établissement ou du renforcement de la collaboration entre les organismes et les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur un territoire donné. Écrite dans une première version en 2006, la charte des MSH a été actualisée en 2019 pour tenir compte des évolutions dans les politiques de site engagées dans l'intervalle, et en particulier pour affirmer le soutien renforcé aux projets interdisciplinaires. En associant SHS, sciences de la vie et de la santé, sciences de la nature et de l'environnement, sciences physiques et de l'ingénieur, les MSH offrent un espace propice aux rencontres entre ces différentes communautés scientifiques.

La MSHB fondée en 2006 est implantée principalement à Rennes, dans des locaux de l'EHESP, et fédère 38 laboratoires en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales et sciences du sport (ALL-SHS) du territoire breton. L'UAR a également une implantation secondaire dans les locaux de l'UBO, à Brest. Outre les tutelles principales, la MSHB compte plusieurs partenaires financeurs : l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne, l'École normale supérieure de Rennes, l'Institut Agro Rennes-Angers, Sciences Po Rennes, l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

La MSHB est organisée en trois axes : 1) Anthropisation & anthropocène ; 2) Identités et transitions européennes ; 3) Démocratie, expérimentations et transformations. Dans le cadre de l'évaluation HCERES en cours (vague B) ces 3 axes vont être rediscutés et redéfinis. La politique scientifique de l'UAR prend en compte les priorités scientifiques des sites universitaires du territoire breton, celle du schéma de la stratégie de recherche et d'innovation de la région Bretagne (S3), et des défis sociétaux proposés par les grands opérateurs nationaux et européens. La MSHB dispose d'un service d'édition comprenant : le suivi éditorial de plusieurs revues nationales, une série d'ouvrages édités aux Presses universitaires de Rennes et un accompagnement aux revues et projets de revues (Pôle revues Grand Ouest copiloté avec la MSH Ange-Guépin). L'UAR met par ailleurs à disposition des chercheurs la plateforme d'analyse du comportement et des interactions de l'humain dans son milieu (PACIHM) pour permettre la collecte et l'utilisation de données sur les interactions humaines. La MSHB porte également le Living Lab GLAZ Interactions Humain-Environnement, dans le cadre du projet financé par le CPER Bretagne 2021-2027 sur les transitions socio-environnementales (pilote par l'OSEREN de Rennes et l'IUEM de Brest).

La MSHB est le relais en Région **des deux infrastructures de recherches en sciences humaines et sociales, les IR\* Huma-Num et Progedo**. Elle garantit à l'ensemble des laboratoires en SHS les premiers accès aux services des deux IR\* pour la production, la gestion et le dépôt des données. Ces services sont déployés localement par les datalabs sur les trois sites bretons (Rennes, Brest et Lorient-Vannes). Ces 3 Datalabs ont pour mission de sensibiliser et accompagner les chercheurs à l'ouverture de leurs données de recherche.

La MSHB fait partie du Réseau national des MSH (RnMSH), qui figure dans la feuille de route des infrastructures nationales de recherche.

### Aspects de la responsabilité

- Direction de l'unité, le cas échéant, assistée d'une direction adjointe, et du secrétariat général ;
- Responsabilité de l'ensemble des ressources et moyens mis à disposition de l'unité (personnels titulaires et contractuels, finances, etc.) ;
- Le directeur ou la directrice doit assumer la responsabilité de l'administration, de l'animation et de la coordination des activités de l'Unité. Il ou elle donne son accord à toute affectation de personnels auprès de l'Unité ainsi qu'à tous moyens attribués à des membres de l'Unité par des tiers.
- Élaboration et présentation du projet de l'unité, au comité de pilotage, au conseil scientifique et à l'assemblée générale. La stratégie scientifique de la MSHB est définie en concertation avec les tutelles ;
- Mise en œuvre des décisions du comité de pilotage ;
- Animation des instances de gouvernance et de consultation de l'unité : COPIL, CS, CODIRESP, conseil de laboratoire, coordination des responsables d'axes (le cas échéant) ;
- Représentation de la MSHB auprès des tutelles et de ses partenaires académiques, non académiques (culturels et socio-économiques) ou territoriaux (collectivités en particulier) ;
- Représentation de la MSHB au GIS Réseau national des MSH et dans les autres instances de coordination inter-MSH ;
- Le directeur ou la directrice est assisté.e d'un ou d'une secrétaire général.e qui participe à l'élaboration de la politique et des objectifs de la MSHB, organise et conduit la mise en œuvre des orientations stratégiques, dirige les services et pilote les projets d'évolution technique et organisationnelle de l'Unité.

### Profil attendu

Seuls les chercheurs et enseignants-chercheurs en ALL-SHS, titulaires, en poste dans l'organisme de recherche ou les établissements tutelles de la MSHB, peuvent candidater à cette fonction. Les candidat(e)s doivent être affilié(e)s institutionnellement à l'un des établissements suivants : université Rennes 2, université de Rennes, université de Bretagne occidentale, université de Bretagne Sud, EHESP, et/ou CNRS.

La candidature à la fonction de directeur ou de directrice peut être accompagnée de candidatures à la fonction de directeurs adjoints ou directrices adjointes. Dans ce cas, le dossier comportera les pièces requises pour chacune des personnes candidates, à l'exception du projet, qui sera commun.

Il est attendu du candidat ou de la candidate :

- une expérience d'enseignant-chercheur ou de chercheur ayant montré un intérêt pour l'interdisciplinarité ;
- une expérience de gestion et de coordination de personnels ; et/ou une expérience d'impulsion, de coordination ou de direction scientifique dans des configurations d'équipes, d'unité de recherche, de GIS, de GdR ou d'autres regroupements de cet ordre ;
- une connaissance du fonctionnement de l'université, de l'enseignement supérieur et du dispositif de recherche national ;
- une connaissance des acteurs académiques et non académiques (culturels, socio-économiques, collectivités territoriales...) du territoire breton et le cas échéant une/des expérience(s) de collaboration avec certains d'entre eux ;
- un intérêt pour les collaborations internationales en SHS ;
- une sensibilité particulière au développement, pour la MSHB, de ses réflexions et pratiques pluridisciplinaires et à son inscription dans la dynamique de la science ouverte et dans la construction des Infrastructures de Recherche.

## Prise en compte de la fonction

Si la directrice ou le directeur a un statut d'enseignant-chercheur, son activité est prise en compte via une décharge d'enseignement ou une prime dont les montants dépendent de son employeur. S'il s'agit d'un chercheur CNRS, il peut percevoir une prime dont le montant dépend de l'Institut national des SHS.

## Constitution du dossier de candidature et modalités de candidature

Le dossier doit contenir :

- une lettre de motivation ;
- un CV exhaustif ;
- en adéquation avec le profil du poste, le(la) candidat(e) rédigera un projet pour la direction future de la MSHB (10 pages maximum).

**Le dossier de candidature est à envoyer à Isabelle Ganzetti-Gémin, secrétaire générale de la MSHB à l'adresse suivante :** isabelle.ganzetti [at] mshb.fr (isabelle[dot]ganzetti[at]mshb[dot]fr)

## Procédure de recrutement

La directrice nommée ou le directeur est nommé par les tutelles principales (CNRS, Université Rennes 2, Université de Rennes, UBO, UBS, EHESP) après avis du comité de pilotage, conformément à la convention de renouvellement de l'UAR.

## Calendrier

Dépôt des candidatures jusqu'au **20 juin 2026**

Audition des personnes sélectionnées **6 juillet 2026 après-midi**.

04 Mai 2026